

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 13 mars 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Mario Parent et Marc-Antoine Thibault sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents madame la conseillère Joane Gibeau et monsieur le conseiller Sylvain Mallette

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-03-55

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux -- séance ordinaire du 13 février 2017
 - 3.1 Suivi du dernier conseil
4. Première période de questions du public (15 minutes)

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Enseigne numérique - autorisation d'appel d'offres
6. Pavage
 - .1 chemin Grande-Ligne – appel d'offres
 - .2 mandat - plan et devis – montée de la rivière des Fèves (bande cyclable et pavage)
7. Québec branché et brancher pour innover – intention municipale
8. Taxibus
9. Projet de règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 - (entrées charretières)
 - .1 Avis de motion
 - .2 Projet de règlement
10. Projet de règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux
 - .1 Avis de motion
 - .2 Projet de règlement
11. Réaménagement villageois - plans et devis – ajout
12. Bilan de santé – presbytère
13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2016
14. Politique Familiale et Mada
15. Maire adjoint
16. OMH - nomination

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

17. Adoption des dépenses – février 2017
18. Don – Fondation Anna-Laberge
19. Achat(s)
 - Assainissement
 - .1 Mesure des boues – étangs d'épuration
 - .2 Purgeur des postes de pompage et valve guillotine
 - Incendie
 - .3 Gants
 - .4 Habits de combat
 - Voirie
 - .5 Balayage de rues
 - .6 Fauchage des abords de chemins
 - .7 Glissière – chemin de la rivière des Fèves nord
 - Bâtiment
 - .8 Lavage des vitres – DGR entretien enr.
 - .9 Technisecur – contrat annuel
20. Congrès ADMQ
21. Transport adapté 2017 – adoption du budget
22. Écocentre Beauharnois – renouvellement d'entente

INFORMATIONS AUX CITOYENS

23. Rapport des représentants des comités
 - .1 Culture
 - .2 Bibliothèque
 - .3 Embellissement
 - .4 Environnement
 - .5 Loisirs
 - .6 Vie communautaire et sociale
 - .7 Voirie
 - .8 OMH
 - .9 Sécurité civile
 - .10 Sécurité incendie
24. Correspondance au conseil
25. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois de février 2017
26. Varia
27. Deuxième période de questions du public (15 minutes)
28. Levée de la séance

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux - séance ordinaire du 13 février 2017

17-03-56

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi du dernier conseil

Madame la mairesse Francine Daigle effectue le suivi du dernier conseil municipal. Le dossier de déneigement des trottoirs a été discuté avec les élus. Il est demandé au fournisseur de service de souffler plus près de la rue et en étant plus attentionné aux aménagements paysagers.

4. Première période de questions du public

Madame Mireille Ménard explique les services de la maison des jeunes l'entracte à Sainte-Martine dont 17% des jeunes proviennent de notre territoire. Elle remercie l'aide de la municipalité pour l'année 2016.

Un citoyen demande de rendre disponible plus tôt le procès-verbal du mois précédent. Madame la mairesse Francine Daigle indique que le procès-verbal de deux mois précédents le présent conseil est disponible. Il est demandé de placer plus rapidement sur internet les procès-verbaux.

Un citoyen apprécie le support reçu par la municipalité aux propriétaires-agriculteurs dans le dossier du retour de taxes municipales (PTCFA).

Un citoyen demande le support de la municipalité dans le dossier se rapportant aux îlots déstructurés Madame la mairesse Francine Daigle indique que la Commission de la Protection du Territoire Agricole a décrété un moratoire à ce sujet et tous les dossiers traités en vertu de l'article 59 de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA).

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Enseigne numérique - autorisation d'appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE l'importance de diffuser l'information aux citoyens par différents moyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement du noyau villageois prévoit l'installation d'un panneau numérique à l'intersection des routes 205/207, dans le cadre de l'amélioration du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la structure décorative du panneau doit s'harmoniser aux enseignes d'allure champêtre en place à différents endroits sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en affichage de la municipalité ainsi que de ses comités sont immenses afin de renseigner les citoyens sur divers sujets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est vue accorder une subvention de 31 317.56\$ provenant du fonds FDTR pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-57

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un panneau numérique simple face selon les spécifications étudiées du devis préliminaire.

ADOPTÉ

6. Pavage

6.1 Chemin Grande-Ligne – appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier priorise le réasphaltage d'une partie du chemin Grande-Ligne, travaux consistant en une nouvelle couche de roulement, d'environ 2 005 mètres, du chemin le petit rang à environ 200 mètres au-delà de la route 207;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont en concordance avec le triennal d'immobilisation, les orientations budgétaires 2017 et la TECQ;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-58

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau à préparer un devis d'appel d'offres afin de paver, de faire les accotements et le lignage sur une longueur d'environ 2 005 mètres, avec le mélange ETM-10, de rehausser avec de l'asphalte recyclé les accotements et d'y apposer la peinture comme lignage de rue sur le chemin Grande-Ligne, du petit rang jusqu'à un peu plus de 200 mètres de la route 207.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier invite des entrepreneurs via la plate-forme SEAO, système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

6.2 Mandat - plan et devis – montée de la rivière des Fèves (bande cyclable et pavage)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit préparer un devis d'appel d'offres afin d'aménager une bande cyclable bidirectionnelle de 1,5 mètre de chaque côté des voies publiques de la montée de la rivière des Fèves sur environ 400 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les accotements de cette montée ne possèdent pas de fondation afin d'assurer une capacité portante adéquate;

CONSIDÉRANT l'amélioration des conditions cyclables de la montée de la rivière des Fèves afin d'assurer la sécurité des cyclistes, piétons et des automobilistes;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de procéder au pavage de près de 3 000 mètres de ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE trois firmes de génie-conseil en travaux routiers ont été sollicitées soit Genexco, groupe GDS experts-conseils et Avizo experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-59

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à Genexco, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 5 450\$ selon l'offre numéro pl-475 datée du 8 mars 2017.

ADOPTÉ

7. Québec branché et brancher pour innover– intention municipale

CONSIDÉRANT QUE le programme Québec branché du gouvernement provincial et le programme brancher pour innover du gouvernement fédéral ont été annoncés afin de pallier aux problèmes de qualité du service internet en ruralité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rangs dans la municipalité de Saint-Urbain-Premier ne possèdent pas une qualité de service internet adéquat pour être considérés comme un service de haute vitesse;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial d'offrir aux citoyens de la municipalité de Saint-Urbain-Premier un service internet adéquat et comparable aux centres urbains;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités voisines préparent des demandes de subventions liées à des territoires régionaux;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-60

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De signifier l'intérêt de la municipalité de Saint-Urbain-Premier d'obtenir des sommes d'argent des programmes Québec branché du gouvernement provincial et du programme brancher pour innover du gouvernement fédéral afin de fournir aux citoyens une infrastructure technologique internet et un service internet suffisants et comparables aux centres urbains selon les critères du CRTC.

Que le directeur général monsieur Michel Morneau puisse signer un contrat avec un distributeur de service internet.

Que ce distributeur puisse déposer au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier une demande aux deux programmes de subvention.

ADOPTÉ

8. Taxibus

CONSIDÉRANT QUE l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre les services de Taxibus Beauharnois-Salaberry, sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajuster aux besoins des usagers en milieu rural; de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services; de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains; de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes; de favoriser la persévérance scolaire, et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier participe depuis l'année 2016 au service de transport Taxibus;

CONSIDÉRANT QUE les statistiques d'achalandage sont relativement positives alors que 258 passages ont eu lieu;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de renouveler l'entente pour une seconde année.

EN CONSÉQUENCE,

17-03-61

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De confirmer son adhésion au projet de Taxibus Beauharnois-Salaberry 2017.

De verser à la MRC, une contribution maximale au montant de 2 460 \$, pour le service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2017.

De collaborer à la mise en œuvre dudit projet sur son territoire municipal.

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau, à signer pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

9. Projet de règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 -(entrées charretières)

9.1 Avis de motion

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, qu'à cette séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 – (entrées charretières).

9.2 Projet de règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 -(entrées charretières)

ATTENDU QU' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité de Saint-Urbain-Premier peut faire des règlements en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QUE les normes actuelles en matière d'entrée charretière du règlement de zonage en vigueur doivent être revues;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-62

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 375-17 modifiant le règlement de zonage 204-02 soit adopté

Que l'assemblée de consultation publique ait lieu le 10 avril 2017 à 19h30 au centre municipal

ADOPTÉ

10. Projet de règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux

10.1 Avis de motion

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Parent, qu'à cette séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un projet de règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

10.2 Projet de règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux

ATTENDU que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c.T-11.001) détermine les pouvoirs des administrations municipales en matière de fixation de la rémunération des élus;

ATTENDU QU' il y a lieu d'actualiser le contenu du règlement numéro 276-10;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent remplacer le règlement numéro 276-10 par un nouveau règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-63

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter le projet de règlement numéro 374-17 établissant la rémunération des élus et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux.

ADOPTÉ

11. Réaménagement villageois - plans et devis - ajout

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du parc à la jonction des chemins et de la montée Grande-Ligne et des rues Ste-Marie et Beaulieu, doit être revu;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention déposée auprès du ministère des Affaires Municipales et Occupation du territoire comprend l'aménagement de ce parc;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-64

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à monsieur Normand Guénette architecte-paysagiste dans le but d'intégrer aux plans et devis le parc Bourdeau à la phase 1 du plan global d'aménagement du noyau villageois au montant de 1 200\$ selon l'offre du 6 mars 2017.

ADOPTÉ

12. Bilan de santé – presbytère

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la firme Groupe Immobilier Conseils (GIC) afin de préparer un cahier de remplacement (bilan de santé) de l'immeuble sis au 209 rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE ceci a pour but d'évaluer l'état du presbytère afin d'y dresser une liste des observations ainsi que la durée de vie utile de ses composantes;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-65

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à la firme Groupe Immobilier Conseils (GIC) au montant de 2 500\$ plus les taxes afin d'effectuer un bilan de santé du presbytère au 209 rue Principale, le tout selon l'offre du 22 février 2017.

ADOPTÉ

13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2016

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 39 628 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de compte l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-66

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

14. Politique Familiale et Mada

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier veut se doter d'une politique familiale municipale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU' en adoptant une PFM et MADA avec des plans d'action en faveur des familles et des aînés, la municipalité de Saint-Urbain-Premier veut améliorer la qualité de vie des familles et des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier attache à la création d'un milieu de vie de qualité où l'ensemble de la population pourra s'épanouir;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-67

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser, monsieur le directeur général Michel Morneau, à déposer une demande de subvention selon les estimations budgétaires 2017 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, auprès du ministère de la Famille pour l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) et MADA;

Que le conseil municipal autorise, monsieur le directeur général Michel Morneau à signer le protocole d'entente entre le ministère et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé;

ADOPTÉ

15. Maire(sse) adjoint(e) - nomination

17-03-68

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de l'article 116 du Code municipal du Québec

Que monsieur Sylvain Mallette soit désigné maire suppléant en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de sa charge. Cette désignation est valable du 2 avril 2017 jusqu'à la fin du mandat de cet élu.

ADOPTÉ

16. OMH - nomination

17-03-69

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que monsieur le conseiller Mario Parent soit désigné comme un des représentants de la municipalité de Saint-Urbain-Premier au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier. Cette désignation est valide jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celles-ci.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

17. Adoption des dépenses –février 2017

17-03-70

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 février 2017 au 13 mars 2017 inclusivement, totalisant un montant de 59 597.01\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

18. Don – Fondation Anna-Laberge

CONSIDÉRANT le décès de madame Claudine Hamelin, sœur du conseiller Michel Hamelin;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-71

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le Conseil municipal consent à offrir un don à la Fondation Anna-Laberge d'une valeur de 150\$.

ADOPTÉ

19. Achat

Assainissement

19.1 Mesure des boues – étangs d'épuration

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions du chapitre Q-2, r. 34.1 sur le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, Loi sur la qualité de l'environnement, une municipalité doit minimalement mesurer ses boues aux 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est incluse au manuel d'exploitation des étangs d'épuration conformément à son approbation par le Ministère de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-72

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un mandat à la firme Écho-tech H²O inc. d'une valeur de 977.50\$ plus les taxes et l'ensemble selon les conditions de l'offre de service du 3 novembre 2016.

ADOPTÉ

19.2 Purgeur des postes de pompage et valve guillotine

CONSIDÉRANT la désuétude de 4 purgeurs d'air des postes de pompage en assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les demandes de prix auprès de trois fournisseurs soit DM valve et contrôles inc., Norclair inc. et industries MJR inc.;

CONSIDÉRANT QU' un seul de ses fournisseurs peut répondre aux besoins de la municipalité soit la pose et la fourniture des pièces;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-73

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 4 purgeurs d'air ainsi que les accessoires, la pose des biens auprès des industries MJR inc. au montant de 5 395\$ plus les taxes, l'ensemble selon la soumission 12066 du 1^{er} mars 2017.

Que ces travaux intègrent également l'installation de la valve guillotine du poste PP1 Champlain-Barrette

ADOPTÉ

Incendie

19.3 Gants

17-03-74

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 5 paires de gants pour les pompiers au montant de 104.53\$ plus les taxes et la livraison du fournisseur Aréo-feu.

ADOPTÉ

19.4 Habits de combat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit acquérir 2 habits de combat afin de maintenir ses équipements à jour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à trois fournisseurs soit Aréo-feu, L'arsenal et Boivin/Gauvin inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit (les prix sont en ordre de présentation), 1 450\$, 1 450\$ et 1 753.08\$;

CONSIDÉRANT QUE les habits de combat du fournisseur Aréo-feu répond aux besoins établis par la municipalité lors de la demande de prix.

EN CONSÉQUENCE,

17-03-75

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'acquérir 2 habits de combat pour les pompiers au montant de 1 450\$ chacun plus les taxes et la livraison du fournisseur Aréo-feu.

ADOPTÉ

Voirie

19.5 Balayage de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier procède à chaque printemps au balayage des rues et des chemins du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à trois fournisseurs soit Entretien J.R. Villeneuve inc., Balai mécanique de rue Rive-Sud et Balayage pro;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-76

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser entretien J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire à procéder au balayage des chemins et des routes au montant de 86\$ de l'heure plus les frais afférents selon l'offre du 27 février 2017.

Qu'un employé de voirie puisse donner les consignes et conditions à respecter lors des opérations d'entretien.

ADOPTÉ

19.6 Fauchage des abords de chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier procède à chaque été à la fauche des abords routiers incluant les fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à trois fournisseurs soit Pierre Vinet, Gazon Fairway et André Paris;

CONSIDÉRANT QU' un seul fournisseur a déposé une offre soit André Paris inc.;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-77

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'octroyer un contrat à André Paris inc. au montant de 1 750\$ plus les taxes selon l'offre de service du 3 mars 2017;

Que le directeur général monsieur Michel Morneau détermine au courant du mandat le nombre de coupes requises dépendant des conditions estivales.

Que le fauchage des glissières de sécurité et des enseignes sur les routes et chemins soit effectué par le même fournisseur au montant de 520\$ par fois.

ADOPTÉ

19.7 Glissière – chemin de la rivière des Fèves nord

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur en déneigement des chemins et des routes a déclaré avoir brisé la glissière de sécurité au coin des chemins de la rivière des Fèves Nord et rivière des Fèves sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé au fournisseur Ployard 2000 inc. d'estimer le coût de la réparation;

CONSIDÉRANT QUE c'est le fournisseur Ferme Serge et Marcel Dubuc inc. qui assume les frais de cette réparation;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-78

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De demander à Ployard 2000 inc. d'effectuer les travaux de réparation de la glissière de sécurité au coin des chemins de la rivière des Fèves Nord et rivière des Fèves sud au montant de 1 695.25\$ plus les taxes conformément à la soumission numéro 07159 datée du 28 février 2017.

ADOPTÉ

Bâtiment

19.8 Lavage des vitres – DGR entretien enr.

17-03-79

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser l'engagement de DGR entretien enr. pour le lavage des vitres extérieures des fenêtres du 204, rue Principale au montant de 75 \$ par visite.

Que le lavage ait lieu au printemps et à l'automne de l'année 2017.

ADOPTÉ

19.9 Technisecur – contrat annuel

17-03-80

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général à signer le renouvellement de l'entente avec la centrale d'alarme « Technisécur Électronique » pour le centre municipal et la caserne d'incendie pour un montant global de 360 \$, plus les taxes.

ADOPTÉ

20. Congrès ADMQ

17-03-81

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à s'inscrire au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) le 14-15-16 juin 2017.

Que les frais encourus par le présent congrès soient remboursés selon la politique de remboursement.

ADOPTÉ

21. Transport adapté 2017 – adoption du budget

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur les territoires;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2017 ont été approuvées en octobre 2016 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 356 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-82

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2017.

Que soit approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 356 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

22. Écocentre Beauharnois – renouvellement d'entente

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a conclu en 2016 une entente de service avec la Ville de Beauharnois visant l'utilisation par ses citoyens de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est d'une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles conditions permettent aux entrepreneurs de notre municipalité d'utiliser l'écocentre de Beauharnois moyennant des frais assumés par l'utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'utilisateurs de notre municipalité à cet écocentre est de 21 en 2016 soit beaucoup plus que la prévision;

EN CONSÉQUENCE,

17-03-83

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier renouvelle l'entente de l'utilisation de l'écocentre de Beauharnois pour l'année 2017 selon les termes de l'offre.

Que soient publicisés les services de cet écocentre afin de bien renseigner les citoyens.

Que madame la mairesse Francine Daigle et monsieur Michel Morneau directeur général puissent signer cette entente entre la Ville de Beauharnois et la municipalité de Sainte-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

INFORMATIONS AUX CITOYENS

23. Rapport des représentants des comités

23.1 Culture

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

23.2 Bibliothèque

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités.

23.3 Embellissement

Il n'y a pas de rapport des activités.

23.4 Environnement

Il n'y a pas de rapport des activités.

23.5 Loisirs

Il n'y a pas de rapport des activités.

23.6 Vie communautaire et sociale

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

23.7 Voirie

Il n'y a pas de rapport des activités.

23.8 OMH

Il n'y a pas de rapport des activités.

23.9 Sécurité civile

Il n'y a pas de rapport des activités pour cette période.

23.10 Sécurité incendie

Monsieur le directeur du service de sécurité des incendies Philippe Thibault fait son rapport des activités.

24. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

25. Dépôt des rapports internes

25.1 Statistiques des permis et des certificats – mois de février 2017

Les rapports statistiques des mois de février 2017 sont déposés aux élus.

26. Varia

Aucun varia

27. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande...

28. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h09.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, directeur général